

VŒU UNIQUE ★

Formation précise dans un établissement et un site définis (ex. : licence STAPS à l'université de Montpellier).
Limite de **10 vœux uniques**.

SOUS-VŒU ★★

Chaque établissement demandé dans un vœu multiple est un **sous-vœu (limite : 20 sous-vœux)**.

FICHE AVENIR

Elle est remplie par les enseignants et le chef d'établissement après les vœux, avec les moyennes, classements et avis pour chaque matière et vœu.

PROPOSITION D'ADMISSION

Les établissements peuvent vous proposer une admission avec les réponses :

- ★ « Oui » : accepté(e) sans conditions.
- ★ « Oui, si » : admis(e) sous condition de suivre un parcours de remise à niveau.

**RÉPONDEUR AUTOMATIQUE**

Il permet de classer les vœux en attente selon vos préférences et d'automatiser les réponses d'admission.

**PHASE COMPLÉMENTAIRE**

Du **11 juin au 10 septembre 2026**, possibilité de formuler de nouveaux vœux si aucun vœu n'a été admis lors de la phase principale, dans les formations restantes

**VŒU MULTIPLE** ★★

Il regroupe plusieurs sites ou établissements sous un seul vœu pour une même formation. Il compte comme un seul des **10 vœux**.

LETTRE DE MOTIVATION

Texte de **1 500 caractères** expliquant vos motivations pour chaque vœu, tenant lieu de lettre de motivation

**CÉSURE**

Possibilité de prendre une pause d'un semestre ou une année pour un projet personnel ou professionnel, avec garantie de réintégration sans repasser par Parcoursup

**SECTORISATION GÉOGRAPHIQUE**

Pour certaines filières non sélectives, **priorité aux étudiants de la zone géographique** du campus, généralement l'académie

**INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

Une fois la proposition d'admission acceptée, l'inscription dans l'établissement se fait, pour la phase principale, **entre le 7 et le 11 juillet 2026** pour les formations dispensées en lycée, **jusqu'au 18 juillet 2026** pour les autres établissements (et jusqu'au 10 septembre 2026 pour la phase complémentaire).

